



Extrait du site Laïcité Aujourd'hui

<http://laicite-aujourd'hui.fr/?Quand-c-etait-l-instituteur-qui>

# Quand c'était l'instituteur qui faisait sonner les cloches ...

- HISTOIRE(s) - Autres ... -

Date de mise en ligne : dimanche 11 février 2018

---

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

---

## Admission du sieur J-B Gourdon comme "maître d'école" à Chaumusy

*En parcourant les archives ..., avant la Révolution*

25 septembre 1785

Prix et conditions de la fonction de "maître d'école" de la paroisse d'Ecoëil

Le procès verbal en trace les détails.

**"Le tout accordé ensemble et fait sous le bon plaisir de Monsieur le Curé".**

*Cliquer sur l'image*

[<](IMG/jpg/1785.instituteur1.jpg)

Ce jour-là dimanche, vingt-cinq heures pour du mal de se faire, et il y a eu une grande dispute. Les Châtelains, après en avoir eu le droit de la cloche, au lieu de la donner au maître d'école, ils ont donné à Jean-François Lancher, maître d'école de la paroisse d'Ecoëil, lequel en outre avait aussi travaillé sur les bancs de la paroisse pour cloche et maître d'école. Le Curé a permis le contrat de Jean-Baptiste Gourdon, maître d'école de la paroisse d'Ecoëil, et ainsi parvient de régler le prix et les conditions attachés à son titre. En conséquence les habitants d'Ecoëil ont accepté, et ont promis de ce qui suit, savoir :  
De leur satisfaction à l'égard de Monsieur le Curé et des changements, pour lesquels il lui aura payé pour les années à l'apôtre, quatre sols par an, comme avant qui commencent à lire dans le livre des Français, cinq sols; tout cela qui commencent à lire dans le livre des Français, cinq sols; pour ceux qui forment et qui commencent à lire, l'écriture est dans les Registres, trois sols, et

[<](IMG/jpg/1785.instituteur2.jpg)

pour ceux qui écrivent et font quatre régies, dix sols;  
D'apprendre les enfants de cho à clocher, à servir les messes, tout ce qui est nécessaire pour service divin; de balayer l'église toutes les fois qu'il en sera nécessaire et d'orne l'église conformément au rit du diocèse;  
De sonner la messe les jours ouvrables, ainsi que les dimanches et fêtes, et les vêpres, l'angelus matin, midi et le soir, à l'exception des jours où on sonne matines, qui est à la charge des sonneurs. Et aussi de sonner retraite, ainsi qu'il est d'usage dans la Saint-Jean-Baptiste jusqu'au premier septembre à neuf heures soir, et depuis ce jour jusqu'au premier octobre suivant, à huit heures le soir; et pour ce il a des gerbes de bled de froment, se

[<](IMG/jpg/1785.instituteur3.jpg)



Source : ADF La défense laïque

Chaumuzy se situe dans la Marne, au Sud-Ouest de Reims. Ecuëil se situe entre les deux villes.

<a href="IMG/jpg/violet29.jpg" type="image/jpeg">

